



CONSULTATION PUBLIQUE DU 10/05/2024 AU 30/05/2024

Projet de décret modifiant l'article R. 572-9 du code de l'environnement relatif aux modalités de mise à disposition du public des projets de plans de prévention du bruit dans l'environnement

Cette consultation publique est réalisée en application de l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement pour la mise en œuvre du principe de participation du public aux décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement prévu à l'article 7 de la Charte de l'environnement.

Notice : Le présent décret vise à réduire le délai de mise à disposition du public des projets de plans de prévention du bruit dans l'environnement, de deux mois à vingt-et-un jour, en cohérence avec les délais prévus les consultations du public effectuées au titre de l'article L. 123- 19-1 du code de l'environnement, applicables aux décisions ayant une incidence sur l'environnement. Par ailleurs, il supprime l'obligation de communiquer par voie de publication locale, tout en maintenant une obligation d'affichage physique avec un préavis de quinze jours

Avis de QVLB

QVLB participe régulièrement aux enquêtes et consultations publiques. En 2024 nous avons donné notre avis sur deux enquêtes publiques.

Avis d'enquête publique SDRIF-E 2040 du 1er février au 16 mars 2024

Avis d'enquête publique sur le projet de révision du plan de protection de l'atmosphère 2024 ID (PPA) du 26 février au 10 avril 2024

Le délai imparti pour chacune de ces enquêtes était de 1mois et demi. Ce délai a été nécessaire pour assurer une recherche approfondie, étudier les dossiers et justifier notre avis.

Le délai de 1 mois et demi est déjà court, donner la possibilité de le limiter à 21 jours n'est pas acceptable.

Supprimer l'obligation de communiquer par voie de publication locale limite fortement le droit à l'information. Cela ne va pas dans le sens préconisé pour encourager la participation.

L'association Qualité de Vie de La Borde donne un **avis défavorable** au Projet de décret modifiant l'article R. 572-9 du code de l'environnement relatif aux modalités de mise à disposition du public des projets de plans de prévention du bruit dans l'environnement

Montesson le 29 mai 2024

Qualité de vie de la Borde

Association locale d'usagers au titre de l'article L.121-5 du Code de l'urbanisme. Arrêté N° 09-142/DDD du 28/10/2009

- Siège social : 3 avenue Molière 78360 Montesson
- Courriel : qvlb@qvlb-montesson.fr Site internet : www.qvlb-montesson.fr Tél : 01 39 13 07 11
- Page :1/1